

ARRÊT DE TRAVAIL ACCIDENT DE TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE

POUR LES PRESCRIPTEURS. DISPONIBLE SUR LE PORTAIL AMELIPRO
ET SUR LE LOGICIEL DE GESTION DU CABINET.

Ces services vous permettent de réaliser des arrêts de travail et des certificats médicaux d'accident de travail ou de maladie professionnelle pour vos patients.



DE VRAIS + AU QUOTIDIEN

- > Vos **données** administratives et celles de votre patient sont **automatiquement inscrites sur la prescription**.
- > Aide à la saisie de l'arrêt de travail, grâce à un moteur de recherche des motifs en constante évolution, pour vous proposer des **durées indicatives adaptées au contexte personnel de votre patient**.
- > Dématérialisation de **tous les types de prescription** : Arrêt de travail initial et prolongation, certificat médical Accident de travail / Maladie professionnelle **initial, prolongation, final ou rechute**.
- > Accès au service également dans votre **logiciel de gestion de cabinet** (si votre éditeur le propose).



LES SERVICES, MODE D'EMPLOI



Connectez-vous sur le portail **amelipro** en utilisant votre **carte CPS**.



Identifiez votre patient avec sa **carte Vitale**, pour créer un « **Arrêt de travail** » ou un certificat médical d'« **Accident de travail ou Maladie professionnelle** » dans la section « **Services patients** ».



Remplissez les informations nécessaires à la création de l'arrêt de travail ou du certificat médical et transmettez à l'Assurance Maladie.



Imprimez un exemplaire pour l'employeur de votre patient.



amelipro

<https://espacepro.ameli.fr>

UNE OFFRE COMPLÈTE ET GRATUITE

| | | |
|---|--|--|
| Arrêt de travail | Accident de travail Maladie professionnelle | Protocoles de soins et ALD |
| Déclaration médecin traitant | Prescription de transport | Déclaration simplifiée de grossesse |
| Historique de remboursements | Tous vos paiements | Patientèle médecin traitant |
| Indicateurs convention médicale (ROSP) | Commandes Formulaires Cerfa Kits de dépistage du cancer Tests de diagnostic rapide angine | Consultation des droits patient |



ET SI VOTRE ÉDITEUR LE PROPOSE...

... vous disposez également de certains de ces services **dans votre logiciel de cabinet.**

DE NOMBREUX AVANTAGES

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| Utilisation facile et rapide | Gain de temps | Démarches simplifiées grâce aux référentiels | Démarches fiabilisées grâce à l'aide à la saisie | Moins de papier, organisation facilitée et planète préservée |
| Prise en compte immédiate par l'Assurance Maladie | De plus en plus de régimes d'Assurance Maladie en ligne | Meilleure traçabilité | Démarches sécurisées | Simplification pour vos patients |

Une offre de services en amélioration continue, grâce à une démarche de co-construction avec les professionnels de santé, afin d'adapter les services à vos besoins.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

La hotline de l'Assurance Maladie est à votre disposition au **08 11 709 710**, du lundi au vendredi, de 8h à 18h (prix d'un appel local depuis un poste fixe).